



CONSEIL MUNICIPAL N°2

Séance du 24 février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire en exercice en date du 20 février 2015.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire,
Mesdames Évelyne SOMMET, Roseline PLUVIOSE, Christine PERNIN, Delphine ROUX
Messieurs Patrick BAUDRY, Roland GAILLARD, Dominique THIBERT, Pascal BELLORGET

Était absente excusée :

Carole BURELLE procuration à Delphine ROUX

Était absente : Virginie BERNARD

Secrétaire de séance désignée : Evelyne SOMMET

~~~~~

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10

### **1 - Approbation du Compte-rendu de la séance du 21 janvier 2015**

Chacun a pu prendre connaissance du compte-rendu.  
Celui-ci n'appelle ni remarque, ni correction et est adopté à l'unanimité.

### **2 - Aménagement de la gravière de Prés Bourrés ; choix de l'entreprise**

Le règlement de consultation des entreprises prévoyait la date limite du dépôt des offres au vendredi 23 janvier 2015 à 17 heures, en mairie de Vielverge. Six entreprises ont remis leur offre dans les délais, ainsi qu'il est constaté dans le registre des dépôts.

Le samedi 24 janvier 2015, à 9h30 la commission d'appel d'offres s'est réunie salle du conseil et a procédé à l'ouverture des plis, tel qu'il est rapporté par le Rapport d'Analyse des Offres. Celles-ci ont été étudiées avec attention par la commission. Il ressort que trois entreprises ont présenté des devis très supérieurs au budget fixé. Les trois autres ayant retenu l'attention de la commission d'appel d'offres ont fait l'objet de demandes d'explication ou de précision : « Duc et Préneuf » de Chenôve, « F.C.E » de Levier/ Pirey, « V.D.S » de Soirans.

Le Maire présente au Conseil Municipal les qualités et les défauts techniques de chaque offre et lui demande de se prononcer sur les travaux à réaliser ainsi que sur l'entreprise à retenir pour les effectuer.

### **Détermination des travaux à effectuer :**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de réaliser :

- La tranche ferme : busages, barrières, chicanes, 600 ml de cheminement ;
- La tranche conditionnelle 1 : 450 ml de cheminements ;
- La tranche conditionnelle 2 : Aménagement de l'aire de pique-nique :

A l'unanimité.

- Les options : après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de réaliser :
  - L'option 1 : ponton accessible aux PMR ;
  - L'option 3 : parcours de santé ;

A l'unanimité

L'acte d'engagement sera adapté à ces décisions.

### **Choix de l'entreprise**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents ou représentés de retenir l'offre de l'entreprise F.C.E. d'un montant de 49 924 € pour les tranches et les options définis ci-dessus.

Le Conseil Municipal donne au Maire tout pouvoir pour effectuer toute démarche nécessaire, signer tout devis, emprunt et de manière générale prendre toute décision pour la réalisation du projet.

### **3 – Déplacement d'un chemin d'accès rue des Cailloux.**

L'ancienne propriété Monsieur Michel Blérix (décédé) sise rue des Cailloux, a été acquise par la famille Roche Gilles.

Un projet de démolition de la maison existante et de reconstruction de deux pavillons individuels est à l'étude.

Pour rendre accessibles les deux futurs bâtiments les nouveaux propriétaires souhaitent que le chemin d'accès existant soit déplacé de 10 mètres environ ; ils demandent également l'autorisation d'enterrer les réseaux (eaux, électricité, téléphone) sur le terrain communal.

Le maire précise que le chemin d'accès et les réseaux seront réalisés selon les règles de l'art, et que l'entretien incombera au propriétaire des maisons.

Tous les travaux seront à la charge de Monsieur Gilles Roche. Toutefois la commune reste propriétaire du terrain.

Les arbres des enfants devront être respectés.

Après en avoir débattu le conseil autorise Monsieur Gilles Roche à déplacer le chemin d'accès à sa propriété et à enterrer ses réseaux aux conditions définies précédemment par 8 voix pour et 2 abstentions.

#### **4 – Coupe 43-1-B : vente de bois sur pied des terrains communaux de la Chaux.**

En plus de la parcelle 43-1-B prévue en coupe au conseil municipal N°9/2014 du 26 novembre 2014, la commission du bois propose de faire abattre les arbres des parcelles attenantes ainsi que les bouleaux situés en bordure du terrain de foot, le long de la D116 (route de Cléry) qui deviennent dangereux.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises, la proposition de l'entreprise Epagny de Sampans (39) est la seule acceptable.

Elle propose le prix de 10 € la tonne de copeaux de petits arbres, et 23 € le m<sup>3</sup> de bois en plot (diamètre supérieur à 28 cm).

Après l'exposé des membres de la Commission du bois, le Maire demande l'avis de son conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre le bois, à l'exception des chênes, à l'entreprise Epagny de Sampans.

Monsieur Frédéric PACAUD, garde forestier sera contacté pour avis et contrôle de l'exploitation.

#### **5- Demande de subvention du Souvenir Français.**

Le président de l'association du Souvenir Français sollicite une subvention.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 50 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 4 voix contre d'allouer une subvention de 30 € à l'association du Souvenir Français.

#### **6 - Demande de subvention pour la Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques.**

A l'occasion de la Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques, les associations qui composent le comité départemental sollicite un soutien financier.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas allouer de subvention.

## Questions diverses

### **7 – Le petit patrimoine non protégé**

#### **▪ Subvention du Conseil Général**

Monsieur le Maire informe que les demandes de subvention au titre du PPI ont été accordées et que les conventions sont arrivées. Elles doivent être signées avant le 2 mars 2015.

La commission du Conseil Général a accordé les subventions pour les projets :

- De la restauration de l'Oratoire ;
- De la restauration du mur du Murey et de la construction de la passerelle ;
- De la restauration du lavoir sur le Murey.

Un tableau récapitulatif des devis pour ces opérations est distribué à chacun.

Monsieur le Maire présente les conditions qui président à l'obtention des-dites subventions, à savoir que les travaux doivent être clôturés le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la poursuite du dossier.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de signer les engagements :

- De la restauration de l'Oratoire (1) ;
- De la restauration du mur du Murey et de la construction de la passerelle (2);
- De la restauration du lavoir sur le Murey (3).

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au maire pour engager en priorité les travaux (1) et (2).

#### **▪ Aide de l'ASERU**

Le dossier de demande d'aide de l'ASERU pour financer la restauration de l'Oratoire du Chemin de Coudraye a été transmis à son président, Monsieur Bernard SONNET qui doit donner une réponse rapidement.

#### **▪ Souscription auprès de la Fondation du Patrimoine de Côte d'Or**

Le dossier peut être déposé depuis la réception de la réponse du Conseil Général. Chacun reçoit pour avis le texte de présentation à la population.

### **8 – Vente du bâtiment de l'ancienne poste**

Monsieur Yves PEZOUS a fait une proposition écrite pour l'achat du bâtiment de l'ancienne poste. Il en offre 50 000 € fermes, net vendeur. Il prendra à sa charge le coût des travaux de mise aux normes de l'ANC.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre, à ces conditions, le bâtiment de l'ancienne poste à Monsieur Yves PEZOUS.

Il donne tout pouvoir au Maire pour réaliser les formalités nécessaires et signer tout document pour le bon déroulement de la vente.

## **9 - Logement au-dessus de l'école**

Une candidate à la location, Mademoiselle Jessica BAUDRY, s'est présentée pour louer le logement. L'APL sera versée directement à la mairie.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide par 4 voix pour et 6 abstentions, de louer le logement à Mademoiselle Jessica BAUDRY.

## **Points d'information**

### **10 – Tenue du bureau de vote pour les scrutins des élections départementales**

Monsieur le Maire propose à chacun de se positionner pour assurer la tenue des bureaux de vote.

### **11 - Congés de Madame Aurélie TALL**

Madame Aurélie TALL sera en congés annuels du 24 avril au 8 mai 2015.

### **12 - Achat d'un scanner**

En raison de la dématérialisation des actes administratifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il a été nécessaire d'équiper le secrétariat de mairie d'un scanner. Il a été acheté à l'entreprise FOUROT de Gray pour la somme de 600 €.

### **13 - Un enfant, la vie : ce lien entre nous**

Un premier rendez-vous a eu lieu avec les étudiantes en BTS communication vendredi 20/02/2015. Elles ont présenté les documents de communication : le logo, les affiches, les invitations, les diplômes aux membres de la commission des fêtes qui les a félicitées pour la qualité de leur travail.

Cette année, un tulipier sera planté (origine pépinières de Marnay, tige diamètre 10/12, hauteur de 3,5 m, valeur 90 € moins 50% de remise, soit 45 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.

Délibération n° 01 – Subvention du Souvenir Français  
Déposée le 11 mars 2015 en préfecture de Côte d’Or

Délibération n° 02 – Petit Patrimoine non protégé – Subvention du Conseil Général  
Déposée le 11 mars 2015 en préfecture de Côte d’Or

Délibération n° 03 – Vente de l’ancienne Poste  
Déposée le 11 mars 2015 en préfecture de Côte d’Or

Délibération n° 04 – Coupe 43-1-B : vente de bois  
Déposée le 11 mars 2015 en préfecture de Côte d’Or

Délibération n° 05 – Déplacement d’un chemin d’accès  
Déposée le 11 mars 2015 en préfecture de Côte d’Or

Délibération n° 06 – Aménagement de la gravière : choix de l’entreprise  
Déposée le 11 mars 2015 en préfecture de Côte d’Or

Jean-Claude ROUX

Évelyne SOMMET

Patrick BAUDRY

Carole BURELLE

Pascal BELLORGET

Virginie BERNARD

Roland GAILLARD

Christine PERNIN

Roseline PLUVIOSE

Delphine ROUX

Dominique THIBERT